

Orientations de l'Anses dans le domaine de la santé au travail pour 2014

présentées au conseil scientifique le 16 septembre, au conseil d'administration le 19 septembre et au comité d'orientation thématique le 23 octobre 2013

Ce document a pour objectif d'apporter des éléments de discussion aux instances de gouvernance concernant le programme de travail 2014 et les orientations principales proposées par l'Anses dans le domaine de la Santé-Travail. Il sera complété par le programme de travail détaillé sous forme de fiches qui feront l'objet de discussions lors des réunions des comités d'orientation thématiques (COT) prévus en octobre prochain. Le document présente également à titre illustratif les principales avancées de l'année 2013. Elles ne sont pas représentatives du bilan d'activité, forcément partiel à ce jour.

Ce document d'orientation stratégique s'appuie en particulier sur les orientations du COP 2012-2015 et sur le Plan Santé-Travail 2010-2014.

Éléments généraux de contexte

Le risque chimique demeure une grande priorité, notamment du fait d'enjeux nombreux liés à la multiplicité des usages et des natures de produits utilisés. Les sujets les plus actuels concernent les perturbateurs endocriniens, les pesticides, les substances CMR et les nanomatériaux.

L'agence structure de plus en plus ses activités autour de l'étude de situations d'exposition et d'évaluation des risques de populations ou de situations professionnelles spécifiques (égoutiers, espaces ferroviaires souterrains, horaires atypiques, travailleurs en milieu hyperbare, travailleurs agricoles, etc.).

L'agence a par ailleurs engagé, dans un contexte pionnier, des phases de consultation et d'échanges avec les parties prenantes autour des travaux menés pour la fixation de valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP).

Une attention particulière est portée cette année aux travaux de vigilance et d'émergence de situations professionnelles à risque dans le cadre de l'exploitation des données du RNV3P, dont le système d'information centralisé, après des développements informatiques lourds, est entré en phase opérationnelle. Comme illustré dans le programme 2014, le RNV3P sera davantage employé dans la réponse aux saisines ou même afin de les anticiper en alertant les pouvoirs publics sur les pathologies émergentes ou en recrudescences sur le plan national. L'ensemble de ces orientations se décline bien évidemment dans les différentes directions et laboratoires de l'Anses mais également au travers des Coopérations européennes et internationales en santé-travail. De plus, il convient de souligner les synergies fortes en matière d'évaluation des risques sur les questions de santé au travail avec les travaux menés par l'agence sur les questions de santé environnement.

Dans la continuité des échanges entrepris depuis plusieurs années, l'Anses poursuit et renforce constamment ses collaborations avec des organismes européens, américains ou canadiens particulièrement actifs en santé-travail. Les relations fortes que l'Anses maintient avec ces organismes se traduisent par des échanges de différentes natures, notamment des conventions de

recherche et développement permettant l'acquisition de données pour les travaux d'expertise de l'Agence ou la participation de scientifiques issus de ces organismes en tant qu'experts dans des groupes de travail et Comités d'experts spécialisés de l'Agence. Des scientifiques de l'Anses participent régulièrement à des expertises réalisées par des organismes européens ou internationaux (SCOEL, ECHA, OCDE, CIRC, OMS, etc.). En lien avec l'EU-OSHA et le point focal français, l'agence participe à la définition des futurs objectifs de recherche en santé – travail au niveau européen.

En 2014, l'Anses a pour objectif de maintenir et de renforcer ses relations avec plusieurs organismes des principaux pays européens impliqués sur des sujets de santé au travail.

L'Anses poursuit également la déclinaison de ses objectifs fixés dans le cadre du PST2 en matière de recherche dans le cadre du programme de travail en dressant avec ses partenaires un état des lieux de la recherche en santé au travail via son rôle de pilotage de l'axe recherche, et au travers du développement du programme de recherche environnement – santé – travail et des moyens qui y sont alloués.

La dimension santé – travail sera un axe fort de l'action de l'ANSES en 2014. Depuis 2011, entre 30% et 40% des projets retenus dans le cadre du financement de la recherche sont consacrés à la santé au travail.

Par ailleurs des conventions de recherche et de développement sont passées chaque année avec différents organismes menant des études ou travaux de recherche appliquée en santé – travail et permettant de mettre rapidement à disposition des données d'utilité directe pour les différentes saisines dans le domaine.

Point sur les travaux 2013

Plusieurs travaux spécifiques d'évaluation des risques ou de caractérisation d'expositions professionnelles ont été achevés en 2013. C'est le cas de l'évaluation des risques liés à l'exposition au bitume et produits bitumineux ainsi que les travaux sur l'état des connaissances sur les applications biotechnologiques en milieu industriel et dans les activités de maintenance, de réparation, de recyclage ou d'élimination des déchets et la réglementation applicable pour protéger la santé des travailleurs. Ces travaux peuvent donner lieu à des suites potentielles.

D'autres sont en cours d'instruction, comme l'autosaisine sur l'évaluation de l'exposition des travailleurs agricoles aux pesticides dont les avancées importantes en 2013 permettent d'envisager la publication d'un rapport à la fin de l'année 2014. On peut également citer, parmi les travaux qui feront l'objet d'avancées importantes ou de la publication d'un rapport, l'évaluation des risques sanitaires des travailleurs liés à la pollution de l'air des enceintes ferroviaires, l'évaluation des risques des égoutiers, l'identification des situations d'exposition professionnelles en milieu hyperbare, l'évaluation des risques sanitaires pour les professionnels exposés à des horaires atypiques, notamment le travail de nuit et posté.

Grandes orientations 2014 en santé-travail

a) Travaux relatif au risque chimique

Perturbateurs endocriniens (PE)

Cette thématique fait l'objet d'une saisine importante de l'Anses avec un volet exposition professionnelle visant en particulier à une meilleure connaissance et une évaluation des expositions des professionnels concernés par l'utilisation de produits finis contenant des substances PE ou reprotoxiques. Le programme d'évaluation des substances prioritaires (une vingtaine) se poursuivra en 2014 avec, en toile de fond, une mise en perspective des travaux de l'agence avec la stratégie nationale sur les perturbateurs endocrinien.

Comme pour le Bisphénol A, des recommandations de mesures de gestion des risques/de prévention seront proposées (règlements REACH, CLP, VLEP, pistes de substitution, etc.) pour les substances ou produits pour lesquels un risque sanitaire aura été mis en évidence. L'expertise PE sera également mise à profit dans le cadre des travaux sur les VLEP et VLB pour en tirer des enseignements en matière de protection des populations sensibles au travail s'agissant notamment des substances et produits reprotoxiques.

VLEP (Valeurs Limites d'Expositions Professionnelles)

L'Agence poursuit ses travaux d'expertise scientifique en vue de recommandations pour des valeurs limites atmosphériques et biologiques. L'achèvement du programme de la saisine de la DGT de 2007 est imminent et la prise en charge du programme de substances de la saisine de 2012 se poursuit.

Conformément aux discussions et propositions adoptées lors des COT santé-travail, les phases de consultation et d'échanges avec les parties prenantes ont eu lieu en 2013 et se poursuivront en 2014. Il conviendra d'en tirer les premiers enseignements techniques et organisationnels et de s'interroger sur la prise en compte du nombre importants de sollicitations relatives à la mise en œuvre des méthodes analytiques pouvant expliquer les freins à la publication réglementaire des valeurs recommandées par l'agence.

En 2014, l'Anses entamera une série de réflexions sur les possibilités de mutualisation des moyens au niveau européen, l'harmonisation des méthodologies de construction des VLEPs, l'interaction avec les DNELs dans le cadre de REACH et la publication des rapports de l'Anses en anglais pour faciliter ces dernières interactions et réflexions.

Les discussions en cours au sein du Comité consultatif sur la santé et la sécurité au travail de Luxembourg et notamment du groupe de travail sur les produits chimiques enrichiront ces réflexions.

L'analyse critique et la transmission de commentaires sur les propositions du SCOEL en fonction des consultations organisées par la DG Emploi avec un positionnement sur les valeurs européennes proposées sera maintenue en 2014 et des priorisations pourront être effectuées en fonction du programme de travail du SCOEL.

Les travaux méthodologiques concerneront, d'une part la consolidation de tous les acquis (mise à jour des documents méthodologiques de base, traduction en anglais) et d'autre part l'analyse transversale des différents travaux touchant à l'évaluation des expositions et des risques pour les travailleurs et notamment ceux portant sur la question de l'élaboration des facteurs de sécurité ou les conséquences pour la gestion des risques de l'approche probabiliste.

Activités réglementaires dans le cadre de REACH

L'activité d'évaluation des substances dans le cadre du plan glissant d'action communautaire (CoRAP) prend peu à peu un rythme de croisière. En 2014, l'Agence s'attaquera à la troisième vague de substances évaluées dans ce contexte réglementaire avec l'évaluation clé du dioxyde de titane.

Par ailleurs, l'Agence poursuivra ses travaux au niveau communautaire sur l'amélioration des connaissances relatives aux sensibilisants respiratoires en vue de l'amélioration de leur gestion et de leur substitution en évaluant 3 méthacrylates.

Après deux dossiers de restriction achevés en 2010, 2014 sera l'année du dépôt de la deuxième série de dossiers de proposition de restriction concernant notamment la restriction du BPA dans les tickets de caisse, se basant sur l'expertise publiée en 2013, ainsi qu'une proposition de restriction de la mise sur le marché d'isolants à base de ouate de cellulose adjuvantés de sels d'ammonium, suite à la publication de l'arrêté français du 21 juin 2013.

Enfin, les saisines concernées et les travaux sur les scénarios d'exposition, avec un focus tout particulier sur l'estimation des expositions professionnelles, à l'aide des modèles disponibles se poursuivront dans le cadre du groupe de travail européen initié par l'Anses sur ces sujets.

Activités réglementaires dans le cadre des produits phytosanitaires et biocides

L'activité spécifique en Santé Travail concernant les substances phytosanitaires et biocides s'inscrit dans le cadre réglementaire défini au niveau européen. Il est, pour l'agence, à la fois de nature méthodologique, pour l'amélioration des référentiels, et réglementaire, dans le cadre de l'évaluation des dossiers d'AMM. Les travaux relatifs au développement d'une méthodologie d'évaluation des mélanges de substances et à l'évaluation agrégée des substances, permettant de prendre en compte à la fois l'exposition d'un individu en tant qu'applicateur et en tant que consommateur de produits phytosanitaires, seront poursuivis.

Les travaux issus de l'auto-saisine sur les vêtements de protection portés par les applicateurs se poursuivent et font l'objet de plusieurs collaborations scientifiques ou de conventions en vue de déterminer les types de vêtements et EPI portés par les agriculteurs, leurs performances en matière de protection chimique ainsi que les facteurs de protection dérivés d'essais en plein champ, ces derniers ayant été lancés dès cette année. Les premiers résultats de l'enquête relative aux types de vêtements et EPI portés par les agriculteurs ont été présentés au COT Santé Travail du mois de mai, et seront publiés rapidement pour et permettre à l'Anses, dès 2014, de préciser, à l'aide de l'ensemble des résultats des études en cours, ses recommandations pour la protection des travailleurs agricoles chargés de l'application de produits phytopharmaceutiques.

Ces réflexions ont conduit l'agence à demander aux industriels des informations complémentaires sur les vêtements et équipements de protection individuelle qu'ils recommandent pour l'utilisation de leurs produits, informations désormais systématiquement prises en compte dans l'évaluation des dossiers.

Elle contribuera également activement au niveau communautaire aux évolutions des outils d'évaluation de l'exposition de l'homme aux substances actives.

Classification et étiquetage des CMR et sensibilisants respiratoires

Il s'agit de la première information sur les propriétés des substances et mélanges destinée notamment aux utilisateurs professionnels pour leur permettre de mettre en œuvre des mesures de protection et de prévention vis-à-vis des risques sanitaires. La classification harmonisée, qui fait l'objet de la préparation d'un dossier par un état membre et de discussions communautaires, s'applique aux CMR et sensibilisants respiratoires. Cette classification peut conduire à des impacts

réglementaires directs (nationaux et européens) en particulier pour la protection des salariés.

L'Anses émet régulièrement des propositions de classification au niveau Européen. Cette activité sera poursuivie en 2014 et il s'agira d'augmenter le nombre de proposition de classification de substances potentiellement CMR / Sensibilisants respiratoires, grâce notamment aux données des dossiers d'enregistrement REACH. Mais il conviendra également de prévoir, notamment lors de l'élaboration des profils toxicologiques dans le cadre de l'évaluation des PE/reprotoxiques, la nécessité de réviser les classifications en cours au regard des nouvelles données acquises.

Nanomatériaux

Les orientations scientifiques 2014 se placent dans la continuité de celles de 2013 et porteront en particulier sur le maintien des développements méthodologiques et des expertises relatives aux thématiques santé-travail via le GT permanent sur les effets sanitaires mis en place en 2012 ainsi que sur le recueil de données d'expositions professionnelles sur le terrain en collaboration avec l'INRS et les CARSAT.

La base de données de déclaration des substances à l'état nanoparticulaire (www.r-nano.fr) est opérationnelle depuis le début de l'année 2013 et compte plus de 3400 déclarations. En 2014, l'exploitation des données et leur impact sur l'évaluation des expositions et des risques professionnels fera l'objet de discussions au sein du GT et permettra de documenter l'évaluation du dioxyde de titane dans le cadre de REACH.

La diffusion d'information et les échanges fructueux avec les parties prenantes se poursuivront en 2014 via l'instance de dialogue spécifique mise en place par l'Agence. La dimension santé travail y occupe une place toute particulière. L'ensemble des travaux en cours d'achèvement en 2013 ainsi que la première exploitation de la déclaration nationale permettront à l'agence d'affiner son programme de travail sur cette thématique. Il s'articulera d'une part autour d'un travail de veille permanent relatif à la thématique générale des nanomatériaux et d'autre part autour de la production de « monographies » thématiques relatives aux grandes familles de substances concernées.

Substitution des CMR

En réponse à une saisine de la DGT en 2006, plusieurs enquêtes relatives à la substitution des substances chimiques CMR en France ont été produites par l'Agence et un site internet, www.substitution-cmr.fr, a été mis en ligne le 30 avril 2009. Ce site a pour but d'améliorer l'effectivité de la substitution en permettant notamment à l'ensemble des préventeurs, industriels inclus, de disposer des informations utiles pour l'amélioration des conditions de travail et le respect de leurs obligations. Depuis 2011, se basant sur une collaboration avec la CNAM-TS et suite aux enquêtes réalisées auprès d'industriels, l'Anses a essentiellement enrichi le site d'exemples de substitution communiqués par des utilisateurs de substances ou produits chimiques dangereux sans pouvoir juger de la pertinence des alternatives proposées ni être en capacité de rendre des avis concernant le risque sanitaire de ces dernières.

Les enjeux techniques et sanitaires relatifs aux exemples disponibles sur le site internet de l'Agence nécessitent donc à ce jour une réflexion approfondie sur les moyens d'améliorer le dispositif d'ensemble en matière de substitution. Celle-ci pourrait avoir lieu à l'occasion de l'élaboration du prochain plan Santé-Travail (PST3) en 2014.

L'Anses pourrait se consacrer à partir de 2014 à l'étude d'exemples plus fouillés, intégrant une véritable expertise technique et scientifique et se livrant à des analyses sanitaires comparatives dans un objectif d'aide à la décision publique, en élargissant le spectre des substances chimiques potentiellement étudiées en fonction de la demande.

Là encore, il est important de rechercher une mutualisation des moyens au niveau européen.

L'agence avait établi des contacts avec les responsables du programme Subsport. En 2013, l'Anses a développé des contacts notamment avec le BAUA et l'EU-OSHA, intéressés par la base de données française, afin de tenter de relancer la dynamique européenne en matière de substitution. Ces collaborations seront entretenues en 2014 dans une optique de redéfinition des périmètres et de partage d'informations dans le cadre de conventions.

En ce qui concerne les substances chimiques, d'une manière générale, l'Anses veillera en 2014 à une meilleure prise en compte de l'articulation entre les évaluations nationales et européennes afin d'optimiser les travaux et de mutualiser les efforts.

b) Autres travaux à engager en 2014

Identification des situations d'exposition aux champs électromagnétiques (CEM)

Les précédents rapports publiés par l'Agence sur ce sujet ont mis en lumière la nécessité de mieux caractériser les expositions dans le monde professionnel. Cette caractérisation des sources et niveaux d'exposition des travailleurs constitue donc un enjeu fort dans le contexte réglementaire de publication, cette année, de la directive européenne sur la prévention des risques liés aux CEM.

Etant donné l'obligation de transposition avant le 1^{er} juillet 2016, nécessitant un appui scientifique et technique aux pouvoirs publics et dans la logique des actions du PST2 destinées à améliorer la connaissance des expositions professionnelles, l'Anses doit se positionner sur cette thématique en 2014.

Une cartographie des expositions professionnelles susceptibles de dépasser les seuils des valeurs d'action et une analyse des pratiques métrologiques est notamment nécessaire aux pouvoirs publics.

Evaluation de l'exposition aux risque chimique, biologique et aux poussières dans l'air travailleurs dans les élevages avicoles et/ou porcins

Dans la continuité des travaux sur l'exposition des travailleurs agricoles aux pesticides et en se référant aux programmes AIRPOUL (exposition aux poussières aériennes des travailleurs en productions avicoles), PALMICOUV (évaluation des risques sanitaires auxquels sont exposés les salariés de couvoirs de canards) et AirChlam (évaluation des risques et des expositions aux Chlamydiae en milieu professionnel, pour le secteur avicole), l'Anses souhaite poursuivre et étendre ses investigations au sein de la populations d'éleveurs et de travailleurs d'élevages avicoles et porcins pour caractériser les risques liés aux expositions chimiques et biologiques et aux poussières dans le but de proposer des mesures de prévention adaptées. Il est proposé d'engager un premier travail exploratoire permettant d'identifier les filières d'enjeu plus particulier et structurant un travail d'évaluation des risques à engager.

Evaluation des risques professionnels des dockers et douaniers

Plusieurs articles de presse, en 2012 et 2013, ont relayé l'action d'interpellation des pouvoirs publics et de l'opinion par des salariés (douaniers et dockers) concernant les inquiétudes de ces professionnels relatives aux expositions (notamment aux pesticides des containers, aux produits pétroliers, etc.). On a pu lire que les dockers ont une espérance de vie inférieure de 7 ans en moyenne par rapport aux autres salariés. Cette thématique a fait l'objet de discussions au moment de la conférence sociale de 2013. Ces questions pertinentes pourraient faire l'objet de travaux de la part de l'Agence. On soulignera néanmoins qu'un travail sérieux d'évaluation des risques ne pourra être conduit que sur la base de données robustes relatives à l'exposition des salariés concernés sur la base d'une saisine issue du groupe interministériel animé par la DGT sur ce sujet.

Montée en puissance de l'exploitation des données du réseau RNV3P¹

L'Anses, en tant qu'opérateur, a pour mission de coordonner toutes les activités du réseau et participe aux travaux scientifiques associés. Les objectifs principaux du RNV3P, dans une optique de prévention, sont :

- l'amélioration et l'harmonisation des pratiques de diagnostic des pathologies liées au travail et à l'environnement
- le repérage de risques sanitaires émergents ou ré-émergents en santé au travail
- le repérage et la description de situations professionnelles à risque sanitaire en France

En tant qu'organisme hôte des données du réseau et au delà de l'utilisation en routine des données pour ses évaluations de risques, l'Anses doit pouvoir se mettre en position d'identifier les signaux faibles et situations à risques et d'alerter les pouvoirs publics en conséquence. L'agence a une obligation de diffusion et d'anticipation, il en va de sa responsabilité. Cet outil est par ailleurs particulièrement intéressant pour aider les pouvoirs publics à anticiper les situations de gestion suffisamment en amont de leur survenue par les médias par exemple.

L'année 2013 a été celle du passage progressif en phase opérationnelle du système d'information centralisé qui doit dorénavant permettre d'exploiter « en temps réel » les données du réseau ainsi qu'une réactivité accrue par rapport à ses principaux objectifs. Ainsi, les données issues du réseau RNV3P doivent contribuer à alimenter les expertises des saisines en santé-travail concernées.

Après une phase d'investissements techniques et organisationnels importants il convient d'asseoir la capacité de vigilance et d'identification des émergences et ré-émergences en santé travail au niveau national. Ce travail se fait via le GT Emergence dont les missions sont de constituer une plateforme de partage et d'expertise pour détecter de façon précoce des cas cliniques potentiellement émergents, mais aussi de mettre en place un processus de signalement sanitaire visant à faire connaître toute survenue d'une pathologie émergente. L'émergence s'articule autour de l'émergence clinique (observations constatées par les membres du RNV3P) et la fouille statistique des données. Cette dernière doit être développée et surtout renforcée afin que le GT instruisse plus de cas en routine.

Ce renforcement doit s'accompagner d'une réflexion et d'une structuration du circuit de diffusion des signalements. En particulier, la transmission aux pouvoirs publics d'une extraction par substance, mélange et/ou filière pourrait être étudiée.

L'implication importante des différents membres du RNV3P au sein du réseau européen MODERNET (Monitoring Occupational Diseases and New Emerging Risks Network) s'est poursuivie en 2013 notamment dans le cadre des différents axes pris en charge spécifiquement par la France, comme la prise en compte de nouvelles méthodes pour tracer les pathologies liées au travail émergentes et la conception de systèmes d'information adaptés au niveau européen. La mutualisation des expertises et le développement de réseaux de compétences au niveau européen est un enjeu majeur pour la pertinence et la reconnaissance des travaux Français. En 2014, l'Anses poursuivra son implication et confirmera son leadership Européen concernant les travaux sur le développement d'un système de veille clinique visant à identifier les pathologies émergentes au niveau européen.

Le renforcement de la gestion des risques professionnels induits par le changement climatique

Le plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) 2011-2015 prévoit, dans le cadre du développement des actions de prévention sanitaire prenant en compte les conséquences des événements extrêmes et l'adaptation des systèmes de vigilance et d'alerte, une mesure relative au renforcement de la gestion des risques professionnels induits par le changement

¹ Réseau National de Vigilance et de Prévention des Pathologies Professionnelles

climatique (mesure 4.2).

Il s'agit d'identifier et prévenir les risques professionnels induits par le changement climatique d'un point de vue sanitaire en considérant des paramètres tels que vague de froid, de chaleur, rayonnements UV, inondations.

Des travaux d'expertise seront engagés sur ces questions suite à la saisine de l'Anses par la DGT et la DGS.